

## Génération d'équipements sportifs : Diversification des lieux et des pratiques en agglomération bordelaise

Jean-Pierre Augustin

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Augustin Jean-Pierre. Génération d'équipements sportifs : Diversification des lieux et des pratiques en agglomération bordelaise. In: Les Annales de la recherche urbaine, N°79, 1998. Sports en ville. pp. 5-13;

doi : <https://doi.org/10.3406/aru.1998.2172>

[https://www.persee.fr/doc/aru\\_0180-930x\\_1998\\_num\\_79\\_1\\_2172](https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1998_num_79_1_2172)

---

Fichier pdf généré le 07/03/2022

## Résumé

Les équipements publics et leurs institutions demeurent au coeur du système sportif actuel en France malgré le développement du sport hors des clubs et associations. Stades, piscines, gymnases ou tennis ont ainsi suivi le mouvement d'urbanisation périphérique. Le complexe sportif du Lac, au centre de l'agglomération bordelaise, est un cas typique de l'intervention fédératrice des collectivités locales, dans le respect de la diversité des espaces sociaux et des lieux de pratique.

## Abstract

Generations of Athletic Facilities

Public facilities and the institutions which accompany them are at the core of the present athletic system in France, despite the development of sports outside of clubs and associations. Stadiums, swimming-pools, gyms or tennis courts have thus followed the overall trend of peripheral urbanization. The sports complex of Le Lac in the center of the Bordeaux urban area, is a typical case of the federative intervention of local communities which respects the diversity of social spaces and athletic sites.

## Resumen

Generaciones de equipamientos deportivos

Los equipamientos públicos y sus instituciones siguen siendo en Francia una parte central del actual sistema deportivo, a pesar del desarrollo del deporte que se da fuera de clubes y asociaciones. Así, estadios, piscinas, gimnasios o tenis han seguido el movimiento de urbanización periférica. El complejo deportivo del Lac, en el centro de la aglomeración bordelesa, es un caso típico de intervención federadora de las administraciones locales que no deja de respetar la diversidad de los espacios sociales y de los lugares de práctica.

# GÉNÉRATIONS D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

DIVERSIFICATION DES LIEUX ET DES PRATIQUES  
EN AGGLOMÉRATION BORDELAISE

Jean-Pierre Augustin

Le sport, en devenant un élément majeur de la société, a conquis sa place dans les espaces urbains. Des milliers d'équipements ont été édifiés, tissant un véritable maillage dans les villes et participant à leur fonction culturelle, leur expression et leur représentation. Plusieurs générations d'équipements sportifs se sont succédé. Celle établie dans les années 60 est fondée sur un projet national visant à rattraper le retard, à équiper les espaces urbains et à proposer un modèle d'équité socio-spatiale. Le territoire français se couvre d'installations permettant à chacun d'effectuer les activités sportives dans des lieux pratiquement identiques. Les équipements ainsi construits ont largement favorisé le développement du sport scolaire et les affiliations aux fédérations. Mais une demande plus diversifiée des pratiquants fait rechercher des lieux mieux adaptés à l'évolution des besoins et des modes de vie. L'accentuation des mobilités quotidiennes ou de fin de semaine remet en cause l'organisation méthodique des lieux de proximité. Les normes esquissées par le socialisme municipal et imposées par l'État-providence ne sont plus suffisantes pour orienter la demande : de nouvelles pratiques plus libres et plus autonomes s'instaurent progressivement.

Certains considèrent que le sport institutionnel et les équipements traditionnels sont en crise en raison des nouvelles formes que prennent certaines activités physiques et sportives. Les études nationales et celles menées à la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine montrent que cette évaluation est loin d'être fondée. L'enquête du CREDOC<sup>1</sup> souligne que les associations sportives recrutent de plus en plus d'adhérents puisque 21 % des Français en sont membres en 1997 pour 15 % seulement en 1980. L'augmentation a été très nette jusqu'en 1987 mais se consolide depuis ; on estime à plus de 12 millions le nombre de licenciés en France et à près de 130 000 celui des clubs ou sections de clubs. En agglomération bordelaise, le parc des équipements sportifs a été multiplié par trois en 30 ans et plus de 1 000 installations en constituent l'armature alors que le nombre des licenciés a triplé et approche 160 000 en 1998, la pression exercée par les fédérations et les groupes pour utiliser les équipements n'a jamais été aussi forte<sup>2</sup>. On assiste en réalité à une confortation du rôle et de la place du sport dans la cité et l'erreur serait de négliger l'existence des pratiques et des

infrastructures classiques qui permettent l'initiation et la valorisation sportive, pour ne déceler que les tendances nouvelles. L'arbre ne doit pas cacher la forêt et il est utile de rappeler que c'est l'ensemble de ces activités qui donne force et cohérence au système sportif.

À l'inverse, on doit rester attentif à la diversification des lieux et des pratiques. Le site bordelais, comme la plupart des grandes agglomérations françaises, a connu depuis les années 50 une série de programmations d'équipements qui marquent le paysage urbain et accompagnent la progression de la pratique sportive.

## La planification et la multiplication des équipements périphériques

L'urbanisation et notamment la croissance périphérique des villes ont relancé l'intervention de l'État dans l'édification des équipements sportifs ; les besoins étaient considérables et la première loi-programme de 1961 n'envisageait pas seulement ceux à court terme mais fixait un objectif de 25 ans correspondant à cinq Plans successifs et l'horizon 1985 pour rattraper le retard. Le premier Plan d'équipement (1961-1965) a mis en évidence l'ampleur des besoins à satisfaire, et a amené les législateurs à augmenter le nombre moyen théorique de mètres carrés de terrains de sports par habitant dans les zones urbaines. Mais la France, à la différence de ses voisins, a inclus, dans ce chiffre, l'équipement scolaire en soulignant les possibilités d'économie offertes par cette programmation unique qui permet d'assurer un plein emploi : « Il s'agit d'une politique nouvelle, visant à créer un seul équipement sportif communal pour satisfaire à la fois les besoins civils et les besoins scolaires ».

page de gauche : Skateboard à Bordeaux, quartier du Lac.

1. CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations des Français », 1998.

2. Augustin J.-P., Bessy O., Sorbets C., Normes et formes des prestations sportives, analyse du site Bordelais, rapport de recherche pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le GDR 1094 du CNRS, MSHA, 1997.

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux, une enquête auprès des 27 communes a été effectuée au cours du deuxième trimestre 1970 par les services départementaux de la Jeunesse et des Sports afin de définir les constructions à envisager. Il a également été tenu compte des programmes d'équipement des ZUP, et des prévisions de constructions scolaires. Les opérations ont été proposées par commune et par secteur géographique. Les 27 communes de la Communauté urbaine ont été groupées en cinq secteurs géographiques et, pour chacun des secteurs, des hypothèses de population ont été calculées pour 1975 et 1985. En 1966, au début du cinquième Plan, les terrains de sport de plein air semblent les plus proches des grilles théoriques avec 45,2 % de terrains construits. Les piscines de plein air viennent en seconde position, avec 28,5 % ; le niveau des autres installations se situe très bas, 12,4 % pour les piscines couvertes, et 6,4 % pour les installations couvertes.

Dans le cadre de la deuxième loi-programme, et donc du cinquième Plan (1966-70), l'effort des communes est important pour les piscines : 26 % des installations prévues par la grille sont réalisées pour les piscines couvertes, et 14,3 % pour les piscines de plein air, alors que les terrains de sports de plein air, les installations couvertes, n'augmentent respectivement que de 7,8 et 7,5 points. Les projets de réalisations de la troisième loi-programme (1971-75) ont permis à certains types d'équipements de se rapprocher des propositions de la grille théorique. Il en est ainsi des piscines couvertes (92,7 % de celles prévues par la grille), des terrains de plein air (68 %), des piscines de plein air (61,8 %) et des installations couvertes (54,6 %). Ce mouvement se poursuit après 1976, et facilite la multiplication des équipements périphériques, en particulier dans le domaine où le retard était le plus important, c'est-à-dire celui des installations couvertes (gymnases et salles) et celui des piscines.

Ce sont les communes périphériques, d'abord de première couronne, puis celles plus éloignées, qui ont surtout bénéficié de la multiplication des équipements sportifs<sup>3</sup>. Cette évolution est indéniable pour les terrains de grands jeux qui nécessitent de grands espaces dont la ville-centre ne dispose pas ; elle est nette mais légèrement moins forte pour les piscines, les salles polyvalentes (type gymnase), pour les salles d'entraînement aux arts martiaux et les courts de tennis.

En 1961, six piscines sont édifiées dans la Communauté urbaine. L'ensemble le plus important, celui du complexe sportif Judaïque, comprend un bassin d'été de

50 mètres et un bassin d'hiver de 25 mètres ; il a été construit par la municipalité socialiste d'Adrien Marquet et inauguré en 1935 à l'occasion de l'ouverture des championnats de France de natation. La piscine de Bègles, de dimensions plus réduites, correspond à la même volonté d'équipement d'une municipalité socialiste. Les autres piscines sont construites plus tard, notamment à Bordeaux (piscines Tissot et Chartrons), Gradignan et Saint-Médard-en-Jalles.

Leur nombre est multiplié par cinq entre 1961 et 1986. Dix piscines sont construites dans les communes de première couronne dont neuf pour la seule période 1969-1975. Il s'agit en général de bassins d'hiver permettant l'apprentissage de la natation durant l'année scolaire aux enfants des écoles, et l'entraînement hivernal des licenciés des nouveaux clubs de natation. Ces piscines sont souvent intégrées dans un ensemble sportif comme à Talence-Thouars et à Pessac. Les communes plus éloignées commencent à s'équiper après 1968 ; quatre piscines sont construites à Ambès, Bassens, Villenave-d'Ornon et Gradignan entre 1968 et 1975, et cinq nouveaux bassins sont ouverts ensuite à Ambarès, Blanquefort, Eysines et Saint-Médard-en-Jalles. La périphérie devient mieux équipée en piscines que la ville-centre.

Autres installations spécialisées, les gymnases et salles polyvalentes ont été multipliés par dix depuis 1961. C'est d'abord la ville de Bordeaux qui en a construit 21 entre 1962 et 1968, avec notamment les gymnases scolaires et universitaires, mais, comme cela a été le cas pour les piscines, c'est en proche banlieue puis en périphérie que la majorité des constructions s'effectue à partir de 1969. La Communauté urbaine dispose de 132 équipements de ce type dont 49 à Bordeaux, 41 dans les communes de première couronne et 42 dans les secteurs les plus éloignés. Ces gymnases et salles ont permis le développement des sports d'équipe comme le handball, le basket-ball et le volley-ball. Ces sports de petits terrains se pratiquaient jusqu'au début des années 70 sur des espaces extérieurs, mais les exigences des clubs pour les entraînements et les matchs de compétitions ont imposé l'édification de lieux couverts. Ces lieux sont en majorité municipaux et leur utilisation se réalise selon un calendrier mis en place par les services des sports et tient compte des besoins des établissements scolaires et des clubs.

Pour certains d'entre eux, un effort de normalisation architecturale a été entrepris depuis 1970. L'idée des complexes évolutifs couverts (COSEC) est née de deux

#### QUELQUES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À BORDEAUX ET EN PÉRIPHÉRIE

	Terrains de grands jeux	Salles polyvalentes	Dojo et arts martiaux	Courts de tennis	Piscines
Bordeaux	21	49	11	118	8
Communes de Ire couronne	140	41	20	174	11
Périphérie	119	42	23	165	11
Total CUB	280	132	54	457	30



Le quartier du Grand Lac, en 1996.

séries d'exigences ; d'une part, la nécessité de développer les salles couvertes pour les sports collectifs, et d'autre part, celle de proposer aux établissements scolaires les constructions indispensables à la réalisation du tiers temps pédagogique, et à la généralisation du sport à l'école. Par ailleurs, les utilisateurs s'accordaient pour souhaiter que soient matériellement dissociées les salles couvertes, destinées à l'éducation physique, de celles destinées à la pratique des sports collectifs et des activités spécialisées. Le COSEC se présente donc comme un ensemble de salles et d'annexes fonctionnelles, pouvant évoluer par des adjonctions nouvelles ou la spécialisation de certaines de ces salles. Il permet une réalisation par tranches, tant sur le plan du programme pédagogique que sur celui des prestations techniques susceptibles d'être différées. Une fois achevé, le COSEC comporte un gymnase C traité en hall de sport, c'est-à-dire d'une manière allégée, un gymnase A de 20 m x 15, éventuellement une ou plusieurs salles d'entraînement de 15 x 12 m et leurs annexes. Une quinzaine de COSEC ont été construits dans l'agglomération, mais la majorité des gymnases et des salles polyvalentes sont de conception plus traditionnelle.

D'autres salles de plus petites dimensions sont utilisées pour les arts martiaux et en particulier le judo. Onze d'entre elles sont localisées à Bordeaux, 20 dans les communes de première couronne et 23 en périphérie. Il ne s'agit pas ici de dresser un inventaire exhaustif des mul-

tiples équipements sportifs qui ne cessent de se diversifier (patinoires, salles d'escrime, pistes de bicross, etc.), mais de souligner leur création récente et leur répartition du centre à la périphérie. A ce titre, la construction des courts de tennis mérite une attention particulière<sup>4</sup>. Leur nombre a été multiplié par quatre depuis 1970, et ce sont les communes périphériques qui ont bénéficié de la progression la plus rapide selon le processus centrifuge déjà évoqué. La ville-centre dispose de 118 courts publics et privés, les communes de première couronne de 174 et les autres communes de la CUB de 165. C'est dans les 21 communes hors CUB que la construction des courts a été la plus forte durant la dernière période ; 115 courts y ont été aménagés depuis 1979.

## L'ère des grandes constructions

À côté de la multiplication de piscines, gymnases, tennis et terrains de grands jeux, les municipalités ont envisagé la réalisation de nouveaux espaces sportifs qui

3. Callède J.-P., « Dynamique spatiale et politiques d'équipements culturels et sportifs » in *Revue économique du Sud-Ouest*, 2, p. 25-35, 1986.

4. Reneau M., Rollan F., *Tennis, pratique et société*, Bordeaux, MSHA, 1996. Voir aussi : Rollan F. (1995) « Les équipements publics et privés : des stratégies différenciées dans l'agglomération bordelaise » in Augustin J.-P. et Callède J.-P. (eds) *Sports, relations sociales et action collective*, Bordeaux, MSHA, p. 446-453.

## EVOLUTION DES EQUIPEMENTS DE TENNIS DANS L'AGGLOMERATION BORDELAISE



ont pris la forme de bases de sport ou de plein air. La vocation de ces équipements est d'offrir un éventail de possibilités, permettant aux familles et aux individus de satisfaire aux aspirations d'activités de loisirs, du plus jeune au plus âgé. Les réalisations sont marquées par la variété des options choisies. Dans certains cas il s'agit, par l'adjonction successive de nouveaux équipements autour d'un terrain de grand jeu, de créer un ensemble ou un complexe sportif comme c'est le cas pour l'ensemble Stéhélin à Bordeaux-Caudéran et l'ensemble Bellegrave à Pessac, alors que pour les réalisations plus importantes on parle de plaine des sports ou de plaine des jeux. La ville de Bordeaux a ainsi aménagé les plaines des sports de Bordeaux-Nord et du Haillan, alors que les communes périphériques ont organisé de vastes espaces sportifs.

La municipalité de Cenon a mis à l'étude dès 1963 un ensemble destiné aux activités sportives scolaires et postsecondaires sur le domaine de la Blancherie, en bordure de la ZUP. Tous les aménagements prévus sont

situés le long de la rocade est de l'agglomération ; ils comprennent : un bassin couvert d'initiation à la natation, quatre terrains de football, sept de rugby, trois de handball, quatre de basket, trois de volley, deux plateaux d'évolution et une aire de jeu. Des circulations piétonnes et deux zones de parking complètent cet ensemble. De son côté, la ville de Talence a réservé, en bordure de la ZUP, un site de 25 hectares, dans un cadre naturel et boisé. Les dépressions du terrain ont été utilisées, en particulier l'ancienne gravière où a été édifié le terrain d'honneur, comprenant une piste de 400 mètres, des aires de lancer et de saut, un terrain de football et de rugby, et une tribune de 2 000 spectateurs. On y trouve également des terrains d'entraînement omnisports, avec un terrain de football et un de rugby ; un mur d'entraînement de football, cinq courts de tennis, deux terrains de volley, un fronton de pelote basque et un important club-house. L'ensemble nautique, comprenant une piscine couverte de 25 mètres et un bassin d'été de 50 mètres, est construit à proximité.

Installé dans les communes du sud-ouest, le domaine universitaire regroupe dans les trois universités de Bordeaux plus de 60 000 étudiants. Un ensemble de 50 hectares a été réservé pour l'aménagement du stadium universitaire, et un programme d'équipement sportif, établi en 1965, a prévu quatre zones d'aménagements. La zone A a été réalisée ; elle s'étend sur 19 hectares et comprend : un stade complet, avec piste d'athlétisme de 400 mètres, 5 terrains de grands jeux, 8 terrains de basket et de volley, 12 terrains de tennis, 3 murs d'entraînement au tennis et à la pelote, et un ensemble vestiaire pour les installations de plein air.

À Mérignac, dans un espace de 200 hectares, à Gradignan dans un espace de 260 hectares, à Villenave d'Ornon sur un espace de 60 hectares et dans de nombreuses autres communes, des plaines de sports sont aménagées ; elles prennent le relais des ensembles sportifs privés des grands clubs bordelais, comme celui des Coqs Rouges (30 hectares) à Moulereins-Gradignan, des Girondins de Bordeaux à Roquevielle (30 hectares) ou du SBUC sur les terrains de Sainte-Germaine au Bouscat.

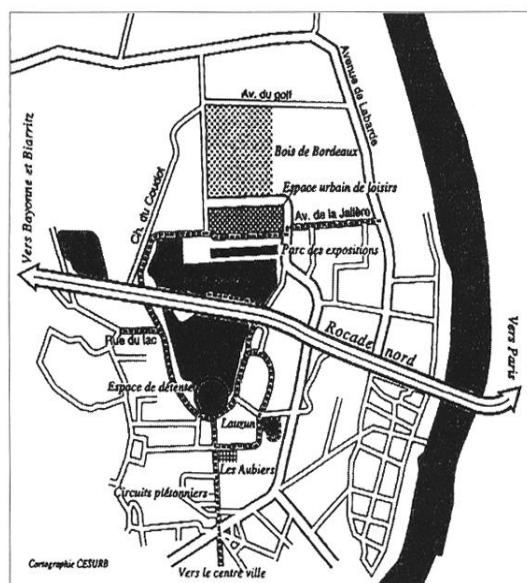
La création d'ensembles sportifs situés de plus en plus loin du siège social du club transforme les relations des pratiquants à l'équipement et nécessite l'organisation de transports réguliers pour la population domiciliée à proximité du club. Cette situation est caractéristique pour la ville de Bordeaux où la progression des effectifs des grands clubs ne s'explique que par l'utilisation d'équipements éloignés du siège social et très souvent localisés hors de Bordeaux. L'augmentation de la mobilité des pratiquants sportifs rend plus complexes les analyses classiques fondées sur l'attraction gravitaire d'un club sur les pratiquants<sup>5</sup>. Si l'on admet que la décision de fréquentation de tel ou tel équipement varie en fonction de la distance entre le lieu de résidence et le lieu de la pratique, il apparaît clairement que les communes périphériques sont plus avantagées que la ville-centre. Pour limiter ces ten-

dances et offrir de nouveaux espaces sportifs sur son territoire, Bordeaux s'est engagé dans l'ambitieux projet multifonctionnel du lac<sup>6</sup>.

## Le lac de Bordeaux, un laboratoire pour les pratiques sportives

Le site inondable du nord de Bordeaux est apparu dès la fin des années 60 comme une opportunité foncière pour favoriser le rééquilibrage du nord de la ville-centre qui se rend propriétaire en juin 1958 d'un vaste espace à aménager de 1 000 hectares. En 1962 Jean Royer, architecte urbaniste au ministère de la Construction, élabore un plan d'urbanisme délimitant trois zones : une zone pour la foire internationale (115 hectares) en bordure nord du lac, une zone d'habitation (137 hectares) au sud du lac et une zone de sports et de loisirs au nord et au nord-est du lac. Le dragage du lac permet la surélévation du sol de trois mètres et l'assainissement du secteur.

L'idée de créer ce vaste ensemble correspond à une conception nouvelle de la vie urbaine et est à la base d'un concours organisé en février 1966 qui réunit une trentaine de projets d'architectes. Le projet lauréat, celui de Xavier Arsène Henry, fait de la « maille verte » l'élément fédérateur du site, et le Bois de Bordeaux prévu au nord renforce l'idée de « la nature dans la ville et de la ville dans la nature ». L'architecte a proposé une méthode qualifiée d'aléatoire où l'idée de germe doit permettre un développement progressif, de secteur à secteur, comme une tache d'huile, qui se distingue d'une logique de programmation fermée. Dans cette perspective, les éléments ne sont pas prédéterminés mais viennent se greffer les uns aux autres, favorisant une diversité dans le paysage urbain et une appropriation des lieux. Les architectes mis à contribution inscrivent leurs projets dans un ensemble où les normes ne sont pas définies a priori ; ainsi, Roger Talibert propose un vélodrome de 8 000 places, et Jean-Claude Moreau des antennes sportives à partir du modèle des complexes funéraires de la haute antiquité<sup>7</sup>. Au total, la zone de sport et de loisirs offre une grande variété d'équipements, d'espaces et de lieux sportifs avec le lac, la base de plein air, le golf, les antennes et un ensemble de terrains de football, de rugby, de basket, de volley-ball, de handball, de tennis, de hockey, des pistes d'athlétisme, des gymnases installés dans un environnement naturel et ouvert. Le Lac est divisé en deux parties par une presqu'île support de rocade, le plan d'eau nord est réservé à l'aviron, au canoë et au kayak ; un club avec « tank » d'entraînement, salle de gymnastique et hangars à bateaux est dissimulé dans une butte



Les lieux ouverts sportifs dans l'espace rocade du lac.

5. Augustin J.-P., *Les jeunes dans la ville*, Bordeaux, PUB, 1991.

6. Arc en rêve, centre d'architecture, *Guide d'architecture, Bordeaux et agglomération*, éd. Confluences, 1997.

7. Arc en rêve, op. cit.

gazonnée et abrite l'Émulation nautique de Bordeaux. Le plan d'eau sud est destiné à la voile, une école municipale y reçoit les scolaires, les jeunes des institutions de loisirs ainsi que des groupes et des particuliers.

Trente ans après sa formulation, l'ambitieux projet du quartier du Lac de Bordeaux s'est dilué dans l'espace rocade. Jean Marieu<sup>8</sup> y voit « un modèle parfait, non pas de ville comme un ensemble d'atomes et de molécules organisés et liés, mais comme un plasma dont le positionnement des constituants est libre et aléatoire ». Mais cet ensemble permet d'étudier, dans le domaine des activités physiques et sportives, les ajustements où il est aisé de distinguer les équipements structurés et de proximité, les espaces ouverts sportifs<sup>9</sup> et de poser l'hypothèse d'un laboratoire expérimental.

## Équipements structurés et équipements de proximité

Les premiers équipements structurés ont bénéficié de l'environnement naturel. L'Émulation nautique et ses sections d'aviron et de canoë-kayak installées en 1970 et le centre de voile ouvert en 1975 ont permis la pratique d'activités qui n'étaient pas possibles jusqu'alors à proximité de la ville. Leur succès comme lieu d'initiation, de perfectionnement et de compétition s'explique par les besoins existant en ce domaine au niveau de l'agglomération. De même, le golf municipal, aménagé en 1976, répond à la volonté de démocratisation relative de ce sport ; il est susceptible d'accueillir les joueurs à des conditions plus intéressantes que les autres clubs privés de la périphérie. Ce golf dispose d'un club-house, de deux parcours de dix-huit trous, d'un parcours école, de deux *putting-green* et d'un *practice* sur plan d'eau avec trente boxes couverts. L'évolution du nombre des licenciés a connu une forte progression de 1980 à 1987 où le nombre de 2 600 adhérents a été atteint ; il se stabilise depuis 1995 autour de 1 500.

Les antennes sportives du Lac gérées par le service des sports de la mairie ont été proposées dès 1973 pour répondre aux demandes croissantes des clubs et des pratiquants bordelais. Elles forment un ensemble de 32 hectares comprenant deux halles de sports permettant chacune la pratique simultanée de trois activités sportives et de vastes structures de plein air. On note en particulier 16 terrains de grands jeux, 2 pistes d'athlétisme, 6 terrains de petits jeux, un fronton, 12 tennis et 32 vestiaires surveillés. Les groupes d'utilisateurs sont variés : clubs sportifs, scolaires, usagers qui possèdent la carte « stade pour tous » et comités d'entreprises. La demande est supérieure à l'offre et le plein emploi des équipements est assuré. L'édification du vélodrome sur le site du Lac a été le résultat d'une décision politique et la définition des objectifs de cette installation pose de sérieux problèmes de gestion.

Les équipements structurés répondent à un besoin émanant des associations bordelaises et des particuliers ; ils permettent également l'organisation de manifestations de

masse regroupant plusieurs milliers de participants dont certains bénéficient du secteur hôtelier de proximité, alors que d'autres utilisent des véhicules individuels ou les navettes de raccordement mises en place pour desservir le centre-ville. Les équipements sportifs du Lac s'inscrivent dans l'espace rocade de l'agglomération et participent à l'émergence d'une « ville-auto », comme le souligne Jean Marieu, puisque les transports en commun sont très défaillants dans ce secteur.

Les équipements de proximité, à l'opposé des précédents, sont destinés à une population locale. Les « J Sports », installés au pied des immeubles collectifs des Aubiers et du Lauzun, correspondent à une forme d'installations devant mieux tenir compte des besoins de la population jeune résidente. Initiés par le ministère de la Jeunesse et des Sports en 1991, ils visent à implanter, au cœur des quartiers, de petits équipements ouverts en per-



Les J-Sports de la Cité des Aubiers

manence, d'accès libre et gratuit, et non fondés sur la compétition institutionnalisée. Ces lieux d'activités se situent en position intermédiaire entre les installations structurées et les espaces libres que sont les rues, trottoirs, parkings et les interstices entre les bâtiments, et où se sont développées des pratiques parallèles. La Mission technique de l'équipement du ministère de la Jeunesse et des Sports, qui a formulé le projet et assuré sa diffusion considère que : « créer un « J Sports » ne consiste pas uniquement à assembler dans un emplacement disponible des éléments préfabriqués ou à construire un simple support d'activités. Il faut concevoir, dans un site favorable, un projet global assurant une intégration urbaine harmonieuse, offrant aux utilisateurs non seulement un outil fonctionnel, mais aussi un lieu convivial où des rapports humains riches peuvent s'établir. Il s'agit d'« intimiser » un espace pour en faciliter l'appropriation ultérieure, sans

8. Marieu J., *Bordeaux ou la ville sans projet ? Chronique d'un territoire annoncé*. Thèse d'État, Bordeaux III, p. 42, 1997.

9. Valière A., *Espaces sportifs et quartier du Lac*. Maîtrise de Géographie, Université de Bordeaux III. Ce travail dirigé par l'auteur a fourni nombre d'éléments repris dans cette publication, 1996.

le fermer, et en lui conférant une valeur scénique à laquelle les jeunes sont particulièrement attachés. Ils aiment voir et être vus. »

La nouveauté vient de la participation des jeunes à la conception, la réalisation et la gestion de l'équipement. Les promoteurs de l'opération espèrent que les chances d'appropriation des lieux seront augmentées par cette prise en compte des aspirations des utilisateurs. Les équipements sont prévus de petite taille, généralement de 200 à 400 mètres carrés, permettant la plupart des jeux de ballons et desservant une aire très limitée. Ils doivent, à l'échelle du quartier, s'organiser en réseaux d'installations diversifiées afin de limiter les risques de lassitude, de proposer la pratique de plusieurs sports et de favoriser le brassage des jeunes de l'ensemble résidentiel. Devant compléter les équipements classiques, ce réseau peut être utilisable par les scolaires.

Aux Aubiers, les demandes formulées par les jeunes ont été claires : « du football et du basket, mais surtout du basket ! » La concertation menée avec les responsables de l'aménagement du quartier, les jeunes, les éducateurs sportifs, le service des sports de la mairie a permis l'aménagement de huit « J Sports » de 1992 à 1994. Ces équipements se composent de deux espaces pour le basket, d'un terrain de football, de buts de handball, d'un terrain de volley, de deux tables de ping-pong en ciment, d'une piste de bicross et d'une piste de skate. L'évaluation de leur usage en 1997 donne des résultats mitigés plutôt positifs. Le « football pied d'immeuble » a un réel succès et permet des pratiques de jeux variées, les paniers de basket sont largement utilisés et les filles, bien que minoritaires, y accèdent facilement. Le terrain de volley et les tables de ping-pong sont par contre souvent délaissés, ces dernières servent à l'occasion de sièges ou d'établis pour la réparation des mobylettes. La piste de bicross qui a remplacé le « terrain d'aventure » des Aubiers reste l'équipement le plus fréquenté en raison de son usage par les scolaires, les associations et les clubs, mais l'utilisation après 17 heures par les pratiquants individuels est recherchée.

Les analyses des « J Sports » des Aubiers confirment les remarques d'Armand Zouari<sup>10</sup> notant que la diversité des profils de sportifs rencontrés dans les services de proximité doit être perçue comme une partie originale et séduisante de l'univers sportif, ces équipements « ne peuvent être considérés ni comme un niveau inférieur du système, antichambre du vrai sport, ni comme de simples espaces ludiques, mais plutôt comme une pure innovation, le pendant résidentiel des services sportifs urbains ». On assiste autour des « J Sports » à la constitution de réseaux de jeunes à la fois localisés et mobiles, qui fonctionnent sur le principe de la probation, de l'émulation et de l'auto-organisation. Rien n'est cependant définitivement acquis et la prudence est de mise quant à une évaluation définitive de ces nouveaux lieux d'activités, tant les groupes et les contextes sont incertains et les acteurs aléatoires et fragiles ; mais la formule proposée mérite d'être soutenue, améliorée et renforcée.<sup>11</sup>

## Les espaces ouverts sportifs

À côté des équipements structurés dont la zone d'attraction s'étend à l'agglomération et des services de proximité destinés en priorité aux jeunes des ensembles d'habitat collectif, le secteur du Lac de Bordeaux offre de vastes espaces ouverts dont la vocation sportive s'est affirmée progressivement. Les activités physiques et sportives s'y organisent en dehors des lieux de compétition dans des espaces urbains ou de nature non conventionnelle. L'investissement de ces espaces n'est pas un phénomène nouveau et a été analysé dans divers travaux<sup>12</sup> mais le processus s'est accentué depuis les années 80 et les enquêtes de l'INSEE<sup>13</sup> et de l'INSEP<sup>14</sup> soulignent que si les licenciés des clubs continuent à progresser, la croissance des effectifs sportifs est renforcée par les pratiques non affiliées se réalisant hors des structures traditionnelles. L'auto-organisation en usage depuis longtemps s'amplifie aujourd'hui en raison de processus divers liés à l'accroissement des mobilités, à la segmentation des activités et surtout à l'individuation<sup>15</sup>. Certains ont considéré que l'accroissement de ces pratiques était massivement fondé sur le rejet de la culture sportive traditionnelle ancrée dans un mouvement de contre-culture. Nous pensons avec Armand Zouari que cette hypothèse doit être écartée car le désir de pratiquer librement en dehors des contraintes et des encadrements rigides s'inscrit dans une vision différente mais complémentaire de l'institution sportive ; une partie non négligeable de ces sportifs « en liberté » est d'ailleurs licenciée dans les clubs. Il s'agit, pour les adeptes de l'auto-organisation, de se donner « toutes les possibilités d'une pratique discontinue, voire épisodique, au jour le jour dans une relation à autrui qui peut se faire ou se défaire, sur les critères de la proximité physique ou d'autres purement affectifs [...]. Une dynamique de diversification des pratiques, de parcellisation des pôles d'intérêts, de choix multiples, anime aujourd'hui nombre de pratiquants qui n'hésitent plus à revendiquer le droit à la versatilité et au libre choix des modalités de leurs pratiques »<sup>16</sup>.

L'analyse des espaces ouverts de Bordeaux-Lac a permis de préciser plusieurs types de sites par rapport à leurs fonc-

10. Zouari A., « Le nouvel équipement sportif des villes : services de proximité et espaces de liberté ». *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 70, p. 114-121, 1996.

11. Duret P. et Augustini M., *Sport de rue et insertion sociale*. Paris, INSEP, (2 tomes), 1993. Voir aussi Chantelat P., Fodimibi M., Camy J., *Sports de la cité*, Paris, L'Harmattan, 1996.

12. Salomon J.-C. et al., « Espaces publics et pratiques sportives dans l'agglomération grenobloise » in Augustin J.-P. et Callède J.-P. (eds.) *Sports, relations sociales et actions collectives*. Bordeaux, MSHA, p. 515, 1995.

13. INSEE, *Enquêtes loisirs*, 1987-1988, 1989.

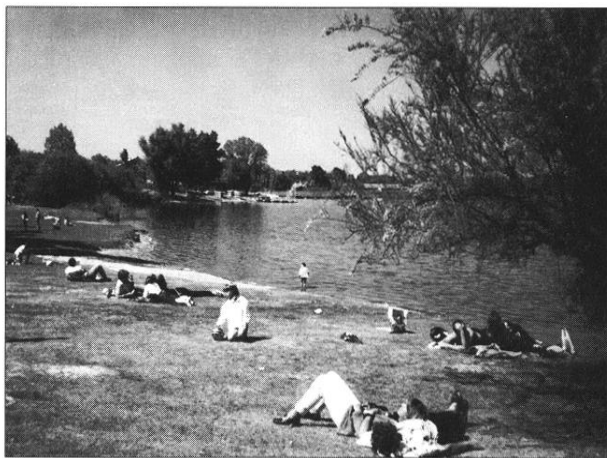
14. Irlinger P. et al., *Les pratiques sportives des Français*. Paris, INSEP (2 tomes), 1987.

15. Augustin J.-P., *Sport, géographie et aménagement*. Paris, Nathan, p. 134-140, 1995.

16. Zouari A., *op. cit.*, p. 114, 1996.

tions premières : les espaces dits « urbains » (parkings, places, rues...), les espaces piétonniers et cyclistes (allées, pistes cyclables, berges...), les espaces de détente (plages, jardins...), les espaces naturels de loisir (bois, parcs...) et les espaces dits sportifs (aires de jeux, plateaux sportifs...)

Parmi les espaces dits « urbains », le choix de l'allée en bordure de l'avenue Laroque s'est imposé d'abord en raison de l'activité pratiquée, le jeu de boules, et plus exactement la pétanque, qui perdure depuis plus de dix ans, et ensuite en fonction de l'appropriation des lieux par différents groupes communautaires. Cette allée est un terre-plein gravillonné de six mètres de largeur, jalonné de platanes qui procurent un ombrage agréable durant l'été. Elle est séparée en deux tronçons par la rue de Jonc, l'un d'entre eux est investi par des joueurs d'origine asiatique,



Les berges du lac à proximité de l'école de voile.

alors que l'autre, multi-communautaire, rassemble des pratiquants majoritairement français auxquels se mêlent des membres originaires de l'Europe du Sud, du Maghreb et de l'Afrique noire. Les pratiquants du groupe multi-communautaire, généralement âgés de plus de quarante ans, de sexe masculin et habitant pour la plupart à proximité, viennent pratiquer le soir, les fins de semaine et pendant les périodes de vacances. Une minorité d'entre eux sont licenciés au club de pétanque de Bordeaux-Lac et participent à des compétitions locales et nationales.

L'autre partie de l'allée est appropriée par des joueurs originaires d'Asie dont le noyau initial habite les immeubles des Aubiers et du Lauzun, mais auxquels se joignent des Asiatiques des cités et communes de l'agglomération et même, durant les jours fériés, d'autres villes du département et de la région. L'espace rocade joue son rôle en facilitant les accès au site par le biais du transport automobile, d'autant que les trottoirs permettent de garer les voitures autour du terrain, aménageant ainsi un espace clos qui renforce l'identité du lieu. Une autre caractéristique de l'allée asiatique vient des rassemblements familiaux durant les fins de semaine et les vacances ; ils organisent des déjeuners sur place, des activités de jeux et des promenades pour les enfants qui rendent visibles les liens d'appartenance communautaire.

Le parking du parc des expositions est un autre espace dit « urbain » qui favorise la pratique d'activités en offrant une vaste surface bitumée permettant aux patineurs à roulettes et aux conducteurs de karts d'évoluer sans obstacle. Lorsque les conditions climatiques le permettent, les pratiquants de *speed-sails*, les adeptes de cerfs-volants et de boomerang s'y rassemblent. Les publics sont majoritairement jeunes (de 15 à 35 ans) et masculins et proviennent de toute l'agglomération, bénéficiant eux aussi des accès facilités par l'espace rocade.

Les berges sud du lac sont accessibles et les automobilistes peuvent laisser leur véhicule sur un parking de proximité où un marchand ambulant de frites-boissons s'installe pendant l'été. L'espace a été aménagé avec des tertres gazonnés, des allées, des bancs, des pelouses, des plantations d'arbres. Outre la promenade, des activités cyclistes (bicross, randonnée...), les jeux de raquettes et de ballons, la pétanque et la pêche sont pratiqués à proximité des berges ombragées et de l'école de voile dont les activités nautiques sont un spectacle apprécié. Durant la période estivale, le lieu est fréquenté par des publics qui, à l'occasion, déjeunent sur place.

La berge de la rocade nord faisant face au parc des expositions est accessible par la piste cyclable Bordeaux-Lacanau, mais aussi aux voitures qui trouvent à se garer facilement. Ce lieu est investi par les pêcheurs, les adeptes du jogging et du vélo qui cohabitent sans difficulté. Pour les pêcheurs, les conflits d'usage se situent avec les pratiquants de l'aviron et du canoë-kayak qui s'approchent trop près des berges au risque d'accrocher les lignes et de chasser les poissons. Un autre problème est lié à l'épandage de craie profitable aux baigneurs pour la propreté de l'eau mais néfaste pour la pêche car elle tue les algues et ne permet pas la repousse des herbiers. Les pistes cyclables et le bassin d'étalement constituent un troisième espace piétonnier et cycliste qui laisse encore ouvertes de larges possibilités d'activités.

La pression des usagers autour de la « plage du lac » a permis l'adaptation progressive d'un site. Lors de l'aménagement du lac, une plage a été créée mais la baignade y a été interdite pour des raisons de sécurité et d'hygiène. Or, pour le sens commun, la notion de plage est étroitement associée à la baignade. Durant plusieurs années, les résidents du quartier et en particulier les jeunes ont enfreint la loi en jouant avec les contrôles de police qui tentaient de la faire respecter. Les revendications des associations s'ajoutant aux pratiques illicites ont été reprises dans une campagne de presse menée par le journal *Sud-Ouest*. Ces actions ont abouti à un changement d'attitude municipale et à l'organisation d'une plage surveillée autorisant la baignade dans un périmètre limité. La configuration de l'ensemble présente une bande de sable de 150 mètres de long et de 25 mètres de large, un terre-plein gazonné et la bande sableuse, une aire de baignade délimitée et surveillée pendant l'été, des toilettes préfabriquées et un poste de secours. La réalisation de ce programme s'est accompagnée de trois mesures valorisant

l'idée d'un lac sportif écologique : le traitement chimique de l'eau, le renforcement des installations d'assainissement et l'interdiction du nautisme motorisé autre que de surveillance. De juin à septembre, la plage du lac joue un rôle attractif pour des populations issues majoritairement des quartiers d'habitat collectif du nord de Bordeaux et de la rive droite. Appelée parfois « la plage des pauvres », ce lieu, par opposition aux plages de la côte atlantique plus valorisées, est exemplaire d'un aménagement progressif répondant à une pression sociale.

La pelouse des Aubiers, située au pied des immeubles de la cité, est un autre espace de détente favorable à des activités sportives liées principalement aux jeux de ballons et de raquettes. Elle accueille des jeunes et des familles des cités voisines et contribue aux relations inter-cités.

Inauguré en 1975, le Bois de Bordeaux offre plus de 100 hectares boisés et plus de 50 hectares de prairies et d'étangs, officiellement inscrits dans le domaine des espaces verts publics de Bordeaux. Le travail paysager a été particulièrement soigné, avec la formation de quelques buttes et la plantation d'essences adaptées au site (bouleaux, pins sylvestres, sapins, saules pleureurs...) qui donnent à l'ensemble une originalité le distinguant des espaces verts réaménagés au XIXe siècle en ville, comme le Jardin public et le Parc bordelais. Ce bois est fermé aux automobilistes par des rocailles, la pêche et la chasse y sont interdites par arrêté municipal. Outre les étangs, les pelouses, les allées (sol sableux ou gravillons), cet espace propose un parcours de santé de 1 500 mètres avec diverses installations, une aire de jeux pour les 2-12 ans et une piste de bicross et VTT ouverte en 1983. Les principales activités physiques et sportives sont le jogging, la marche et la bicyclette. N'ayant pas atteint un seuil élevé d'utilisation, le Bois de Bordeaux reste un espace potentiel qui pourrait accentuer sa vocation sportive ; pour l'instant, des problèmes de relative insécurité se posent, notamment en soirée.

Ainsi, l'ensemble des espaces sportifs ouverts du Lac de Bordeaux s'inscrit dans un projet laissant à chacun des possibilités de pratiques peu contraignantes. Alors que dans le modèle institutionnel l'adhésion, l'entraînement et la compétition sont au cœur du système, dans le modèle des sports de loisirs, la pratique devient un but en soi, et l'individu ne se sent plus autant solidaire des pratiquants d'une même discipline. La cohésion et la conscience du groupe d'appartenance se défont et le sport devient un objet de consommation parmi d'autres.

## L'accessibilité de la ville

Des stratégies multiples ont donc renforcé le rôle et la place du sport qui s'affirme dans sa diversité comme un mode majeur de loisir et de culture. Les équipements, les espaces et les lieux donnent à l'ensemble des activités physiques et sportives une force et une visibilité nouvelles. La multiplication des équipements forme un véritable maillage, dans les villes comme dans l'ensemble du territoire, de lieux rassemblant le plus grand nombre de pratiquants volontaires. Stades, gymnases, piscines, tennis, terrains de petits et grands jeux couvrent le pays.

À la légitimité sportive issue du mouvement olympique et fondée sur la compétition, se sont ajoutées de multiples légitimités de type hygiéniste, éducatif et ludique. Les équipements et les espaces s'adaptent aux modes et aux pratiques de la société. Les processus d'individuation, de délocalisation et de segmentation modifient l'utilisation des installations. Ces dernières sont prises dans un système incessant de transformations, de modifications, de réhabilitations.

Les nouvelles configurations des loisirs sportifs participent à une dynamique urbaine qui déborde largement le seul phénomène sportif. En s'inscrivant dans un ensemble de pratiques culturelles, elles contribuent à la création d'une urbanité flexible laissant à chacun la possibilité d'accéder à des lieux diversifiés, d'entrer en relation avec des groupes variés et de participer à des occasions de rencontres programmées ou non programmées. Comme le remarque Ulf Hannerz<sup>17</sup>, l'accessibilité urbaine nécessite d'être partiellement planifiée et partiellement aléatoire. Permettre à chacun de s'inscrire dans des démarches organisées ou libres<sup>18</sup> devient un moyen de favoriser les relations et les expériences, et dans cette perspective, à côté des infrastructures indispensables aux pratiques institutionnalisées, d'autres aménagements doivent être plus ouverts pour laisser à la ville et à ses habitants leur propre capacité à créer de l'urbanité.

*Jean-Pierre Augustin*

17. Hannerz U., *Explorer la ville*, Paris, éd. Minuit, 1983 (traduit par I. Joseph), 1983.

18. Adamkiewicz E., « Nouvelles pratiques et sports autonomes dans la ville » in Dewailly J.-M. et Sobry C., *Récréation, re-création : tourisme et sport dans le Nord-Pas-de-Calais*, Paris, l'Harmattan, p. 81-101, 1997. Voir aussi, Adamkiewicz E., *Les usages autonomes de la ville*, thèse de l'Université de Lyon II, 1998.

> **Jean-Pierre Augustin**, professeur de géographie et d'aménagement à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, est chercheur au Centre d'Etudes des Espaces Urbains (CESURB). Spécialiste des questions relatives à l'action collective dans les villes, il dirige des recherches sur le thème du sport, des équipements et de la socio-culture à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA). Parmi ses publications récentes : *Les Jeunes dans la ville (PUB, 1991)* ; *Des loisirs et des jeunes (éd. Ouvrières, 1993, en collaboration avec J. Ion)* ; *Surf Atlantique, des territoires de l'éphémère (MSHA, 1994, sous la direction de)* ; *Sport, géographie et aménagement (Nathan, 1995)*.